



## TRI de Belfort-Montbéliard



<b>Identifiant du TRI</b>	<b>FRD_TRI_Belfort-Montbéliard</b>
<b>Région</b>	<b>Franche-Comté</b>
<b>Départements</b>	<b>Doubs, Territoire-de-Belfort</b>

### Liste des contributions des parties prenantes

Nom structure	Synthèse avis de la structure
<b>Ville de Besançon</b>	Pas d'observation à émettre au sujet de ce projet.
<b>Chambre d'agriculture du Jura</b>	Pas de connaissances suffisantes sur le secteur pour formuler un avis.
<b>Mairie d'Eloie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signale que pour la crue moyenne, la vulnérabilité de la commune d'Eloie est sur-évaluée.</li> <li>- Souhaite que les zones inondables soient revues à la baisse plutôt qu'à la hausse du fait de la présence des bassins de rétention.</li> </ul>
<b>Mairie d'Allenjoie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualifie les informations contenues dans le rapport comme « sorties d'un cartable sans concertation avec les populations » et trouve que le rapport fait abstraction de la réalité du terrain.</li> <li>- Regrette que les enjeux qui évoluent parfois rapidement, ne soient pas pris en compte (la zone d'activité Technoland 2, le site médian de l'hôpital et la gare TGV pour Allenjoie).</li> </ul>
<b>Mairie de Meroux</b>	Pas d'observation à émettre sur les cartographies.
<b>CPEPESC Franche-Comté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il conviendra que les PLU locaux considèrent la transparence hydraulique des ouvrages et bassins de rétention du CG 90 pour éviter les constructions en aval de ces ouvrages.</li> <li>- Avec le viaduc de la LGV et les reboisements effectués par RFF dans le lit majeur de la Savoureuse, les inondations des terrains situés en amont, notamment dans la zone industrielle et commerciale d'Andelnans, risquent de connaître une hausse significative du niveau des crues.</li> <li>- Il faudrait pouvoir imposer des mesures compensatoires aux constructions en zones inondables (route, remblais, bâtiments,...) afin d'atténuer leur impact amplificateur sur les crues.</li> <li>- Pour Montbéliard, l'étude est incomplète puisque la Lizaine n'est pas prise en compte : elle traverse le centre-ville dans un tunnel. En crue, le cours d'eau traversera le centre-ville (suite à la saturation du tunnel) en impactant la population et de nombreux emplois.</li> </ul>
<b>CCI du Territoire-de-Belfort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signale et identifie de nombreux secteurs économiques situés sur des secteurs identifiés en zone inondable qui ont été omis (fichiers joints avec le détail des zones oubliées sur les trois premières planches).</li> </ul>

<b>CCI du Doubs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signale que pour l'évaluation du nombre d'emplois concernés par les 3 scénarios, la superposition des couches SIG et du fichier du Registre du Commerce et des Sociétés du Doubs montre que l'évaluation actuelle devrait être revue car elle sous-estime les emplois (fichier joint avec le détail des emplois par scénario selon le RCS du Doubs).</li> <li>- Apporte des précisions sur la localisation des établissements classés IPPC (fichier joint avec zoom sur les IPPC).</li> <li>- Souligne que les cartes de risque présentent une partie seulement de la problématique des « Zones d'Activités Economiques » : la densité des commerces de centre-ville mériterait d'être matérialisée comme une zone où les enjeux économiques sont importants. C'est le cas notamment pour Audincourt, Montbéliard et Sochaux.</li> </ul>
<b>DDT du Territoire-de-Belfort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande des ajustements dans le rapport : ambiguïté à lever sur les ouvrages hydrauliques lorsqu'il est écrit que « les bassins sont situés dans le lit majeur » et précision relative à l'étude hydraulique de DHI sur l'Allan et la Savoureuse qui est sous maîtrise d'ouvrage EPTB Saône-Doubs et de Préfecture du Territoire-de-Belfort, avec la DDT 90 membre du comité technique.</li> <li>- Pas de remarques particulières sur les cartes.</li> </ul>
<b>DDT du Doubs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souligne que les débordements du Gland et de la Feschotte ne sont pas pris en compte alors qu'il existe des données techniques sur les zones inondables de ces cours d'eau.</li> <li>- Remarque qu'il est surprenant de voir 0 habitant et 0 emploi en zone inondable à Hérimoncourt ou Seloncourt dans le tableau des indicateurs. Il faudrait rappeler que seuls 3 cours d'eau principaux sont cartographiés et non les affluents.</li> <li>- Signale que lors de la crue de 1990, le centre-ville de Montbéliard a été inondé de manière plus importante que la zone inondable de la crue moyenne présentée pour la DI.</li> </ul>
<b>Pays de Montbéliard Agglomération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souligne que l'aléa extrême affiche une très large extension des surfaces inondées par rapport à l'aléa moyen sur le Doubs à Valentigney et Exincourt.</li> <li>- Remarque que sur l'Allan en amont de la confluence, la topographie est bien prise en compte.</li> <li>- Identifie deux principaux secteurs problématiques sur les cartographies : une partie du centre-ville de Montbéliard est exclue de l'aléa moyen alors qu'il était inondé lors de la crue historique de 1990 (infracentennale) ; La digue de protection à Sainte-Suzanne n'est contournée qu'à partir d'une crue cinquantennale tandis que la zone protégée apparaît inondée dès la crue fréquente.</li> <li>- Remarque que sur la branche de la Savoureuse, entre Trévenans et Vieux-Charmont, il y a une meilleure prise en compte de la topographie locale (par rapport au PPRi actuel).</li> <li>- Souligne que plusieurs hypothèses pessimistes ont été retenues avec la non prise en compte de l'effet des ouvrages de ralentissement dynamique pour les aléas moyens et extrêmes et une très forte influence du niveau aval de l'Allan dans les modélisations. Il est essentiel de clarifier et d'améliorer rapidement ces hypothèses, compte tenu des lourdes conséquences économiques et humaines qu'elles entraînent. La ville de Sochaux et le site industriel de PSA s'en trouvent très fortement impactés, à un niveau comparable à celui de la crue de février 1990 où aucun ouvrage de protection n'existait.</li> <li>- Demande une re-comptabilisation des enjeux exposés et la révision de certaines conclusions du rapport pour tenir compte des modifications qui seront faites sur les zones inondables.</li> <li>- Identifie deux erreurs sur les enjeux : les parcs urbains apparaissent en zone d'activité économique et la zone d'activité économique de Nommay derrière la digue de protection locale PL1 n'est pas représentée.</li> </ul>

<b>Communauté de Belfort Agglomération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crue décennale n'apporte pas de remarque.</li> <li>- Identifie des incohérences entre la crue moyenne et le zonage du PPRi de la Savoureuse : des débordements « supplémentaires » sont remarqués à Belfort, Valdoie, Sermamagny et Eloie.</li> <li>- Demande que cette carte soit réexaminée sur la base des données historiques de la crue de 1990.</li> <li>- Signale que les parcs apparaissent en zones d'activités économiques.</li> <li>- Indique que les immeubles partiellement touchés par la crue millénaire sont entièrement pris en compte ce qui amène à sur-évaluer la vulnérabilité du territoire de la CAB.</li> <li>- Demande de mieux expliciter l'orientation « privilégier en amont la prévention des risques » afin que les tenants et aboutissants de cette démarche soient clairement identifiés.</li> <li>- Exprime des interrogations concernant le lien entre la cartographie du TRI et le zonage du PPRi de la Savoureuse et, à plus long terme, l'utilisation de la cartographie du TRI pour la révision du PPRi de la Savoureuse.</li> </ul>
<b>CG 90</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage pleinement l'approche de la DREAL selon laquelle il est préférable, dans la modélisation, ne pas tenir compte du fonctionnement des bassins.</li> <li>- Souligne qu'il serait utile, pour les bassins de Sermamagny, d'avoir une représentation graphique "bassins pleins", non traités par le modèle, ne cherchant pas le réalisme mais "symbolique" pour pas laisser entendre que le modèle tient compte de l'écrêtement par les ouvrages.</li> <li>- Signale qu'à chaque scénario, le remplissage des bassins est représenté d'une manière différente et d'ailleurs non réaliste. Les environs très immédiats des bassins, côté amont, sont donnés pour inondés dès le scénario fréquent, d'une manière peu compatible avec la réalité. L'aval immédiat des bassins, inondé notamment par leur vidange et par leur surverse, n'est représenté que très partiellement inondé d'une manière topographiquement non vraisemblable.</li> <li>- Indique que sur la carte scénario extrême, les bassins constituent la principale zone de profondeur supérieure à 2 m ce qui visuellement leur confère une grande importance alors qu'ils sont censés être "transparents" pour une crue rare.</li> </ul>
<b>Mairie de Mandeuve</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souligne qu'il serait souhaitable que le PGRI prenne en compte les spécificités de chaque commune en opérant une concertation poussée avec les élus et les usagers concernés afin que les objectifs restent pragmatiques et n'imposent pas de nouvelles contraintes.</li> <li>- Considère que le PGRI sera opposable à l'administration et devra être compatible avec le PLU. Aussi, imposer de nouvelles contraintes aux usagers déjà touchés par le PPRi risque d'accentuer le gel de certains quartiers.</li> </ul>
<b>Mairie d'Offemont</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de remarques particulières car la commune n'est pas impactée.</li> </ul>

## Avis de synthèse et proposition du service pilote du TRI

### Avis de Synthèse :

La consultation a été lancée, simultanément à l'invitation à la commission géographique inondation Saône-Doubs, par courrier de M. le préfet de région en date du 11 septembre 2013.

Pour la consultation des cartographies du TRI de Belfort-Montbéliard, quatre réunions ont eu lieu :

- Commission Géographique Inondation Saône-Doubs le 4 octobre 2013
- Commission Inondation du SAGE Allan le 22 octobre 2013
- Consultation locale avec les élus du Territoire-de-Belfort le 6 novembre 2013
- Consultation locale avec les élus du Pays de Montbéliard Agglomération le 14 novembre 2013

Lors de ces réunions, l'important travail réalisé a été souligné. Les échanges ont été nombreux et riches de remarques.

Ces réunions locales, en supplément de la réunion de la commission géographique inondation, ont permis de répondre aux élus et de recueillir des avis en direct qui n'ont pas été systématiquement suivis de contributions officielles postérieures.

En synthèse, les points d'interrogations et les remarques des parties intéressées sont centrées sur les 4 thématiques suivantes :

- **Les cartographies des zones inondables :**

Il convient de souligner que les cartographies, notamment pour la crue moyenne, sont systématiquement comparées aux cartes connues (PPRI, atlas de zones inondables, crue historique de 1990). De plus, malgré les échelles de cartes différentes, les personnes zooment sur les cartes et leurs remarques vont au-delà de la portée du 1/25000<sup>ème</sup>. Cette incompréhension est la difficulté principale et l'intérêt de ces nouvelles cartes portées à connaissance des acteurs n'apparaît pas évident.

De plus, le parti pris de ne cartographier que les 3 principaux cours d'eau : Doubs, Allan et Savoureuse, a conduit à des incompréhensions, car localement des secteurs sont vulnérables aux inondations des affluents tels que la Bourbeuse, la Lizaine, la Feschotte, le Gland et le Rupt. La question du ruissellement a été également posée.

Les cartographies des scénarios fréquent et extrême n'ont pas été critiquées, sauf sur quelques secteurs très localisés : le quartier derrière la digue de Sainte-Suzanne pour la crue fréquente ; certains quartiers de Valentigney et Exincourt pour la crue exceptionnelle.

Concernant la prise en compte des ouvrages hydrauliques, les parties intéressées ont soulevé le fait que les hypothèses retenues sont pessimistes et peuvent amener à sur-évaluer la vulnérabilité du TRI aux inondations.

D'autres questions ont concerné la non prise en compte des effets du changement climatique et des zones rurales dans la désignation des TRI et dans la cartographie.

- **Les enjeux :**

Ce sont les zones d'activités économiques qui ont retenu l'attention, les autres enjeux n'ont soulevé que des remarques particulières. Lors des premières réunions de consultations, les parcs urbains apparaissaient en zone d'activités (erreur dans la base SIG nationale corrigée rapidement pour la fin de consultation). De nombreuses zones économiques n'apparaissent pas sur les cartes. Les contributions, notamment des CCI, ont été nombreuses pour compléter nos données à ce sujet. L'évaluation des emplois apparaît sous-estimée (non prise en compte des artisans, des professions libérales et des établissements publics). De plus, les enjeux qui évoluent parfois rapidement n'ont pas été pris en compte.

- **La consultation :**

Il a été soulevé que la consultation arrive trop tardivement dans le processus d'élaboration des cartes. Les parties prenantes (notamment les élus) auraient aimé être consultées avant la mise en ligne des cartes pour que leurs connaissances soient prises en compte et intégrées totalement dès ce premier cycle de la Directive (connaissance des zones inondables pour des crues historiques, connaissance des enjeux humains et économiques, données topographiques...).

Le porter à connaissance des cartes qui découle de leur mise en ligne n'est pas bien perçu : les maires craignent un risque de contentieux suite à la publication des cartes vis-à-vis de leurs futures décisions concernant le droit des sols.

- **La Stratégie Locale et le PGRI :**

La portée juridique des cartes et du PGRI interroge. L'articulation avec les documents d'urbanisme qui doivent être compatibles avec les objectifs du PGRI interpelle, notamment au regard des servitudes d'urbanisme instaurées par les PPRI : comment les SCOT et PLU pourront, quant à eux, intégrer la prise en compte des événements extrêmes ?

La question du périmètre pertinent de la Stratégie Locale (SL) a été évoquée, notamment vis-à-vis du périmètre du SAGE qui contiendra un volet inondation. Cette question d'articulation, voire de synergie entre les 2 procédures et les structures porteuses, a été posée et reste ouverte.

Des craintes ont été exprimées en ce qui concerne le contenu et l'ambition de la SL : quel sera le niveau imposé par l'Etat ? en quoi cette SL sera contraignante ultérieurement ?

Enfin, les questions de financement pour soutenir la SL sont récurrentes du fait du contexte de restriction budgétaire au sein des collectivités et du budget de l'État.

**En conclusion**, il convient de souligner la bonne participation des élus aux réunions de concertation (environ la moitié pour chacune d'elles). Les échanges ont été nombreux et le temps dévolu à ces rencontres n'a pas permis d'aborder toutes les remarques sur la cartographie. Les questions relatives à la future structure porteuse et au périmètre de la SLGRI ont été posées mais restent, à ce stade, ouvertes.

Le message que les cartes et indicateurs présentés ne sont qu'un diagnostic de la vulnérabilité du TRI face aux inondations qui servira de base pour la mise en place de SLGRI est difficile à faire passer : les élus cherchent systématiquement à savoir quelle servitude d'utilité publique leur sera imposée et ne se projettent pas facilement en tant

qu'acteur de l'aménagement pouvant améliorer la résilience du territoire.

En fin, soulignons que la consultation a nécessité un vrai travail pédagogique pour expliquer les différences entre PPRi et DI, PLU et SLGRI, qui devra se poursuivre pour faire adhérer les parties prenantes à ces nouveaux outils et faire de la mise en œuvre de la Directive Inondation un véritable levier d'amélioration de la compétitivité des territoires exposés aux risques d'inondations et de réduction des coûts économiques tout en améliorant la sécurité des populations exposées.

### **Prise en compte des remarques par le service pilote du TRI**

Après avoir expertisé les contributions reçues, nous les avons intégrées, dans la mesure du possible et au regard des délais très contraints.

En ce qui concerne le rapport, nous avons pris en compte l'ensemble des remarques formulées. De plus, les éléments de langage concernant les périodes de retour des scénarios ont été corrigés. En effet, il convient de parler des crues fréquente, moyenne et extrême et non des crues décennale, centennale et millénaire. Nous précisons bien à nouveau que la cartographie de la crue moyenne ne correspond pas à la future carte de PPRi.

Pour la cartographie des zones inondables, après expertises des remarques et contributions reçues, nous avons modifiés les cartes produites sur les points synthétisés ci-après :

- pour la crue fréquente : le quartier derrière la digue de Sainte-Suzanne a été sorti de la zone inondable.
- pour la crue moyenne : les cartes ont été corrigées pour intégrer des zones inondées lors de la crue historique de 1990 (crue centennale en amont sur la Savoureuse) et qui n'apparaissaient pas sur les cartes d'aléas moyen. Ainsi, ont été ajouté le secteur des Blancheries et l'île en mouvement au sein du centre-ville de Montbéliard et la ZAC à Ballon sur la commune de Belfort.

Inversement, les cartes ont été corrigées pour supprimer les zones non inondées en 1990 et qui apparaissaient inondées dans les cartographies de la crue moyenne, avec par exemple : le centre-ville de Belfort incluant notamment la zone commerciale, deux quartiers à Valdoie dont celui du Monceau, deux zones à Sermamagny en rive droite et gauche de la Savoureuse et une zone à Eloie en rive droite de la Rosemontoise.

- pour la crue extrême : une analyse de la topographie locale a été confrontée à la modélisation avec CARTINO PC. Les corrections ont été effectuées sur la commune de Valentigney en rive gauche du Doubs.

Ainsi, la cartographie de la crue moyenne n'a pas été systématiquement ajustée aux remarques, car le PPRi de la Savoureuse est en cours de révision (depuis décembre 2012). La demande de « coller » aux PPRi qui, pour certains sont anciens (2004), n'a donc pas de sens, et ce d'autant plus que l'hydrologie de la Savoureuse a été revue à la baisse lors des études menées pour cette révision.

Concernant les bassins de rétention sur la Savoureuse, le Conseil Général du Territoire-de-Belfort partage pleinement l'approche de la DREAL selon laquelle il est préférable, dans la modélisation, ne pas tenir compte du fonctionnement des bassins puisqu'on ne peut exclure qu'une crue se produise à un moment où les ouvrages seraient indisponibles. Les bassins de Sermamagny ont été mis hors d'eau pour les trois scénarios de crue afin de ne pas laisser entendre que la modélisation tient compte de l'écrêtement de ces ouvrages.

Pour les cartes d'enjeux, les parcs urbains ont été supprimés des zones d'activités économiques. Les contributions des Chambres de Commerces et d'Industrie ainsi que les autres remarques ont été utilisées pour compléter la base de données de ces zones. Ainsi, les centre-villes des principales communes sont désormais considérés comme zone d'activité économique (Belfort, Montbéliard, Sochaux et Audincourt) au regard des commerces, activités artisanales et de service présents sur ces secteurs urbains denses.

Les emplois et population impactés ont été recalculés après modification des zones inondables. Ce travail a été réalisé avec les dernières données emplois, livrées par le prestataire national le 25 octobre 2013 et qui ont un meilleur géoréférencement que les données alternatives utilisées pour la consultation. Néanmoins, il convient de souligner que, même si une zone d'activité n'apparaît pas dans un rectangle jaune sur la carte des risques, cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'a pas d'emplois qui y sont affectés car il s'agit bien de deux bases de données différentes. Les nouvelles estimations sont meilleures : les emplois impactés sont plus nombreux, ce qui rejoint les remarques faites par les CCI lors de la consultation. Néanmoins, les données « emplois » n'ont pu être complétées aussi finement que l'aurait souhaité la CCI du Doubs (croisement difficile techniquement entre la base de données nationale avec des données ponctuelles et les données surfaciques de la CCI, auxquelles s'ajoutent des estimations des minimum et maximum d'emplois différentes).

Les autres remarques ponctuelles sur les enjeux ont été prises en compte : les enjeux signalés ont été ajoutés sur les cartes de risques s'ils étaient en zone inondable.